

FR

E-000908/2024

Réponse donnée par le haut représentant/vice-président Borrell i Fontelles  
au nom de la Commission européenne  
(7.5.2024)

L'UE continue de soutenir les efforts visant à normaliser les relations entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan sur toutes les questions en suspens. En ce qui concerne la situation des détenus du Haut-Karabakh, l'UE invite l'Azerbaïdjan à respecter le droit à un procès équitable et à garantir la transparence. L'UE est fermement convaincue que des mesures de renforcement de la confiance, y compris la libération des prisonniers, peuvent s'avérer bénéfiques pour le processus de paix global et ouvrir la voie à une confiance accrue entre les parties. À cet égard, l'UE a salué la déclaration conjointe Arménie-Azerbaïdjan du 7 décembre 2023 sur les mesures de renforcement de la confiance, y compris l'échange de prisonniers.

L'UE continue de dialoguer avec l'Azerbaïdjan dans le cadre de son dialogue régulier sur les droits de l'homme ainsi que de ses contacts bilatéraux. Elle continue d'appeler l'Azerbaïdjan à garantir les droits des Arméniens du Karabakh, y compris leur droit de retourner chez eux sans intimidation ni discrimination.

Depuis septembre 2023, l'UE a fourni plus de 18 000 000 EUR d'aide humanitaire pour répondre aux besoins des Arméniens du Karabakh.